

AJAS - Association Justice Animaux Savoie

Maison des Associations - Boîte X21

67, rue Saint François de Sales

73000 CHAMBERY

06.50.50.93.14.

ajasavoie@gmail.com



Monsieur RAVIER François
Préfecture de la Savoie
Château des ducs
73000 CHAMBERY

Chambéry, le samedi 10 septembre 2022

Objet : demande de quota zéro concernant la chasse à la marmotte en Savoie

Monsieur,

Par la présente, **nous réitérons notre vœu fait auprès de votre prédécesseur Monsieur Pascal Bolot en date du 7 juillet juillet dernier de n'accorder aucun quota pour la chasse à la marmotte pour la saison 2022.**

La marmotte est un animal emblématique de notre département. Attirant la sympathie, elle fait partie de notre patrimoine naturel et est constitutive de l'identité de nos montagnes savoyardes. Malheureusement, force est de constater qu'elle continue à être chassée uniquement pour le plaisir de quelques personnes.

La Savoie reste l'un des derniers départements qui autorise encore ce type de chasse : l'année dernière 426 animaux en ont été victimes. Ce chiffre très élevé, fait de **la Savoie le département qui tue le plus de marmottes**, très loin devant les Alpes Maritimes, l'Ariège ou la Haute Savoie où "seulement" une dizaine d'individus sont chassés. Certaines préfectures ont d'ores et déjà interdit la chasse à la marmotte sur leur territoire à l'image du Cantal ou des Pyrénées orientales pour la saison de chasse 2022-2023, estimant que cette pratique mettait en danger un effectif de marmottes déjà précaire.

Car ce loisir cruel est d'autant plus choquant qu'il accélère le déclin des populations de ce rongeur déjà aujourd'hui fortement menacées par le réchauffement climatique et l'activité humaine (urbanisation galopante, destruction des habitats, comportement inapproprié des randonneurs et des chiens, pastoralisme etc.). Un article du journal [Reporterre](#) datant du 16 août 2022 se fait l'écho de cette inquiétude de voir la marmotte disparaître des Alpes françaises. Il est regrettable de constater qu'alors que certains départements la réintroduisent et la protègent, en Savoie, alors qu'elle suscite un intérêt touristique majeur, nous continuons de l'éliminer sans raison au risque de ne plus pouvoir l'apercevoir à Bonneval, à Termignon ou à Pralognan.

La chasse à la marmotte fait l'objet d'un rejet fort de l'opinion publique mais aussi d'une partie des élus. En 2021 le député LREM des Alpes Maritimes Loïc Dombrevail s'était d'ailleurs insurgé contre cette pratique d'un autre âge dans un courrier au Ministre et cette année, un certain nombre de parlementaires et de maires s'élèvent, à nos côtés, pour exiger l'interdiction de cette chasse au niveau national. En tant que Préfet, vous disposez de prérogatives importantes : vous pouvez prendre les devants et l'interdire dès maintenant sur notre département.

La marmotte ne devrait pas être chassée: elle devrait, au contraire, faire l'objet d'une protection renforcée de la part des autorités. C'est un être vivant, doté de sensibilité et qui, à ce titre, doit être protégé en tant que tel.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de sauver les marmottes de notre département en n'accordant aucun quota de chasse la concernant.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et restant à votre disposition pour tout échange éventuel, nous vous prions de croire Monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations.

Pauline di Nicolantonio
Présidente de l'AJAS